

## Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2020 : Tenue de la réunion à huis clos

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le mardi 5 mai 2020 à 15 heures, sur première convocation, au siège social de la Société, au 75 quai d'Orsay, Paris 7<sup>e</sup>. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, Air Liquide a souhaité privilégier cette année la convocation d'une Assemblée Générale à huis clos pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs et des actionnaires. Les actionnaires seront invités à suivre en direct l'Assemblée à distance.

L'Ordonnance n°2020-321 publiée le 25 mars 2020 adapte les règles de tenue des Assemblées Générales 2020 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et autorise la tenue d'Assemblées **sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents (à huis clos)**. Afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs et des actionnaires, et comme envisagé dans l'Avis de Convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 25 mars dernier, **l'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra à huis clos**.

Les actionnaires seront invités à **suivre en direct l'Assemblée à distance**, pour autant bien sûr que les conditions de cette retransmission puissent être réunies. Afin de maintenir le dialogue actionnarial auquel le Groupe est particulièrement attaché, les actionnaires auront la possibilité de **poser des questions<sup>1</sup> via une plateforme dédiée, qui sera accessible dès la semaine précédant l'Assemblée**, soit à compter du lundi 27 avril 2020. Le Président répondra en direct le jour de l'Assemblée aux questions ayant suscité le plus d'intérêt.

Les actionnaires sont informés que des **adaptations sur les modalités de vote** seront nécessaires. Les informations seront rendues **disponibles sur le site Internet de la Société** dès la publication du **décret d'application de l'Ordonnance n°2020-321**.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée à huis clos, **aucune carte d'admission ne sera délivrée et les mandats à tiers seront traités selon des modalités décrites sur le site Internet de la Société**. Les votes sur les résolutions et les pouvoirs au Président seront traités comme à l'accoutumée.

**Les votes par Internet sont ouverts depuis le 31 mars 2020.**

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page de l'Assemblée Générale (<https://www.airliquide.com/fr/actionnaires/assemblee-generale-actionnaires-2020>) qui sera mise à jour chaque fois que nécessaire. L'ordre du jour ainsi que les différents documents afférents à l'Assemblée peuvent également être consultés sur cette page.

---

<sup>1</sup> Les questions posées par ce canal n'entrent ni dans le cadre juridique des questions écrites adressées à la Société avant l'Assemblée Générale, ni dans celui des débats en salle.

## CONTACTS

### Relations Médias

media@airliquide.com

### Relations Investisseurs

IRTeam@airliquide.com

### Service actionnaires

actionnaires@airliquide.com

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

### Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 :

Vendredi 24 avril 2020

### Assemblée Générale Mixte :

Mardi 5 mai 2020

### Date de détachement du coupon\* :

Lundi 11 mai 2020

### Mise en paiement du dividende\* :

Mercredi 13 mai 2020

\* sous réserve des approbations nécessaires par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2020.

---

Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 67 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,7 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être un leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable, régulière et responsable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 22 milliards d'euros en 2019. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.